

Grand Chambéry (Savoie)
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
du 28 avril 2025 au 6 juin 2025

Sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) et

Sur le projet de création de sept Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de la fontaine des deux Bourneaux, du château de Buisson Rond, de la maison des Charmettes, du domaine de Vidonne, de la croix des Brigands, de l'église de Lémenc, de la rotonde SNCF, monuments historiques situés sur la commune de Chambéry.

**CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DE LA
COMMISSION D'ENQUÊTE**
**sur le projet de création de sept périmètres
délimités des abords**

Le rapport d'enquête se trouve dans un document séparé

Commission d'Enquête :

Présidente : Denise LAFFIN

Membres titulaires : Stéphanie GALLINO, Jean-Louis PRESSE

Par décision du 14 février 2025, le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné la commission d'enquête pour conduire l'enquête publique unique relative à la création de sept périmètres délimités des abords (PDA), en même temps que le projet de modification n°5 du Plan local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de Grand Chambéry (lequel fait l'objet de conclusions dans un autre document).

Par arrêté du 11 avril 2025, le Président de Grand Chambéry a prescrit cette enquête publique unique qui a eu lieu du 28 avril 2025 au 6 juin 2025.

Le projet de création de périmètres délimités des abords (PDA)

Il vise à assurer une meilleure protection des monuments historiques afin de mieux concilier préservation du patrimoine et développement urbain, tout en tenant compte des évolutions urbaines récentes.

Le projet concerne plusieurs sites emblématiques :

- la Fontaine des Deux-Bourneaux, création d'un PDA limité à la colline et ses abords directs ;
- le Château de Buisson Rond, PDA concentré sur les espaces historiquement cohérents ;
- la Maison des Charmettes, périmètre calqué sur le SPR (Site Patrimonial Remarquable) pour préserver son écrin paysager ;
- le Domaine de Vidonne, PDA concentré sur les espaces historiquement cohérents.
- la Croix des Brigands, PDA plus restreint pour tenir compte de son environnement contemporain ;
- l'église de Lémenc, création d'un PDA limité à la colline et ses abords directs ;
- la Rotonde Ferroviaire, PDA réduit, excluant les quartiers modernes sans valeur patrimoniale.

Pour chacun de ces lieux, des périmètres de protection adaptés sont proposés, en remplacement des anciens cercles réglementaires jugés parfois obsolètes ou incohérents.

Le projet cherche à établir un équilibre entre conservation patrimoniale et développement urbain, il repose sur l'analyse de l'histoire urbaine, des archives, des plans anciens et de la structure actuelle des quartiers.

Les nouveaux périmètres excluent les zones transformées ou sans valeur architecturale, mais incluent les espaces dont la covisibilité ou la continuité historique avec les monuments le justifient.

Le projet présenté a objectif de préserver l'identité architecturale de Chambéry, en s'inscrivant dans une démarche plus large portée par les documents d'urbanisme en vigueur :

- PLUi, (Plan local d'urbanisme intercommunal) approuvé par le Conseil communautaire de Grand Chambéry en 2019 ;
- SCoT (Schéma de cohérence territoriale) Métropole Savoie, approuvé par le Comité syndical en 2020. ;
- L'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), approuvée par le conseil communautaire de Grand Chambéry en 2017.

Le respect des volumes, hauteurs et matériaux traditionnels est encouragé, la réhabilitation des espaces dégradés est priorisée.

En harmonisant modernisation et valorisation patrimoniale, ce projet se présente comme contribuant à une urbanisation maîtrisée, respectueuse de la mémoire des lieux et de leur cadre paysager.

Plusieurs PDA concernent en plus de Chambéry, les communes de Barberaz et de Jacob-Bellecombette.

L'enquête publique

Saisissant l'opportunité du projet de modification n° 5 du PLUi de Grand Chambéry, l'Architecte des bâtiments de France a proposé la modification des périmètres de protections actuels en créant des PDA.

L'enquête publique unique concernant le Projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry et la création de sept périmètres délimités des abords (PDA) s'est tenue du lundi 28 avril 8 heures 30 au vendredi 6 juin 2025 17 heures.

21 permanences ont été tenues par l'un des trois membres de la commission d'enquête :

- 5 à la mairie de La Ravoire ;
- 4 au siège de Grand Chambéry à Chambéry ;
- 4 à Chambéry, mairie annexe de quartier Centre laurier ;
- 4 à la mairie de La Motte-Servolex ;
- 2 à l'antenne des Bauges de grand Chambéry, Le Châtelard ;
- 2 à la mairie de Saint-Jean-d'Arvey.

127 personnes ont été reçus lors de ces permanences.

271 contributions ont été déposées durant sur les registres mis à disposition, soit par courrier, courriel, dépôt sur le registre électronique ou sur l'un des six registres papier mis à disposition.

Aucune rencontre lors des permanences tenues par un membre de la Commission d'enquête et aucune contribution n'a abordé le projet concernant les Périmètres délimités des abords mis à l'enquête.

La consultation des propriétaires

Comme le spécifient les textes légaux et réglementaire, la Commission d'enquête a consulté les propriétaires ou les affectataires, par courrier électronique du 23 avril 2025.

Concernant le **Château du Buisson Rond**, la **Croix des Brigands**, le **Domaine de Vidonne**, l'**Église de Lemenc** et la **Fontaine des Deux Bourneaux**, l'avis favorable de la mairie de Chambéry est joint au rapport d'enquête.

Concernant la **Rotonde ferroviaire**, la SNCF a transmis à la Présidente de la Commission d'enquête un avis qui n'exprime pas de « *remarque particulière* » : cet avis est joint au rapport d'enquête.

Concernant le **Domaine de Vidonne**, la Présidente de la Commission d'enquête a eu un entretien téléphonique avec la fille de M. GUDKOVA pour l'informer de la procédure en cours. La commission d'enquête n'a pas reçu de réponse.

CONCLUSIONS

La commission d'enquête note que le Projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) à Chambéry est **une initiative positive, favorable à la protection du patrimoine** :

- il s'inscrit dans une **démarche de préservation et de valorisation** du patrimoine architectural et paysager de la ville de Chambéry.
- il cible des **monuments majeurs** : Maison des Charmettes, Château de Buisson-Rond, Rotonde ferroviaire, Fontaine des Deux-Bourneaux, Domaine de Vidonne, la Croix des Brigands et l'église de Lémenc ;
- il permet de structurer une **politique cohérente de protection** en s'appuyant sur des études historiques rigoureuses et documentées ;
- il prend en compte les **réalités historiques et urbaines** : les limites sont ajustées en fonction des transformations récentes des quartiers et les zones sans intérêt patrimonial sont volontairement exclues, évitant une protection excessive et inutile ;
- il participe à une meilleure **lisibilité des règles d'urbanisme** pour les habitants, les professionnels du bâtiment et les collectivités, notamment en remplaçant les anciens périmètres de protection parfois obsolètes ou incohérents.

Il s'agit donc d'un outil favorisant un équilibre entre conservation et modernisation.

La Commission d'enquête, en l'état actuel du dossier, de son examen, des avis et des informations reçues, donne un avis favorable au projet de création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de la fontaine des deux Bourneaux, du château de Buisson Rond, de la maison des Charmettes, du domaine de Vidonne, de la croix des Brigands, de l'église de Lémenc, de la rotonde SNCF, monuments historiques situés sur la commune de Chambéry.

Fait à Annecy, le 21 juillet 2025

La commission d'enquête :

Denise LAFFIN
Présidente

Stéphanie GALLINO
Membre

Jean-Louis PRESSE
Membre



